

Visite de terrain pour les travaux d'entretien de la ripisylve

Le 27 septembre dernier ont eu lieu à la Maison de la Forêt de Leuglay une réunion du Bureau de l'EPAGE Sequana ainsi qu'une réunion de la commission «marchés publics» afin d'acter le choix d'une entreprise pour le nouveau marché d'entretien de la végétation rivulaire.

Afin de sensibiliser les élus aux problématiques liées à cet entretien, une visite de terrain a été organisée en préambule de ces réunions. Y ont été conviés les membres de la commission et du Bureau ainsi que les délégués et maires des communes concernées par les prochains travaux d'entretien de ripisylve (Bure-les-Templiers, Leuglay, Menesble et Recey-sur-Orce).

de l'EPAGE ne lui permettra pas d'assurer l'entretien de la végétation sur la totalité des berges de son territoire.



Deux sites ont été présentés, l'un à Leuglay et l'autre à Lugny. L'objectif était de montrer l'importance des enjeux (risque d'inondations, dégradation du milieu...) sur certains secteurs qui seront donc à prioriser. En effet, le budget

Rappel réglementaire

l'article L215-14 du code de l'environnement indique que : « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Nouvelle Assemblée Générale de l'association EADC



Le 11 mai dernier, l'association « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » (EADC) a vu le jour sous la présidence de M. Vincent LAVIER, président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or. Cette association a pour objet d'aider les agriculteurs à la mise en place de pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement afin d'agir sur la préservation des ressources en eau du Châtillonnais. Plus concrètement des Paiement pour Services Environnementaux (PSE) seront contractualisés avec les agriculteurs adhérents à l'association et des filières locales seront aidées dans leur structuration.

La seconde assemblée générale de cette association s'est tenue le 9 novembre à Châtillon-sur-Seine et a rassemblé 36 adhérents ainsi que les partenaires techniques et financiers associés à ce projet. Cette assemblée a permis de voter les premiers cahiers des charges PSE qui seront déployés sur le territoire (mesures herbes, jachères et haies), la stratégie d'intervention PSE en 2024 ainsi que le budget prévisionnel 2024. Les financements de ces mesures ont également été présentés, notamment sur les zones d'expansion des crues pour lesquelles une convention cadre avec la Métropole du Grand Paris est en train d'être établie. Le même travail sera mené avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour financer les PSE sur les autres secteurs « eau » prioritaires (zones humides, bassins d'alimentation de

captages, zones touchées par l'érosion et le ruissellement).

Partenaires financiers majoritaires :



L'année 2024 marquera donc le lancement des premiers contrats PSE qui seront contractualisés en priorité avec les agriculteurs déjà adhérents. Le travail de structuration sur la filière viande bovine continuera, les relations avec les partenaires financiers et le ministère de l'agriculture notamment se poursuivront pour étudier les points bloquants (plafonnement des aides, cumul des MAEC/PSE...). L'association saura également si sa candidature a été retenue à l'appel à manifestation d'intérêt territoires démonstrateurs lancée par la Banque des Territoires, qui a bénéficié de 16 lettres de soutien aux acteurs divers (collectivités, acteurs de recherches, ...) et dans laquelle une demande de financement de 169 000 € a été sollicitée. La réponse est attendue à la fin du premier semestre 2024.

L'EPAGE Sequana, membre fondateur de ce projet et adhérent de l'association continuera à suivre ce projet et à apporter son expertise autant que de besoin.

